

Rendez-vous de carrière / Evaluation PPCR Scandale à toutes les étapes

Le ministère a réuni le 12 mars un groupe de travail pour dresser le bilan de la première campagne complète des rendez-vous de carrière suite aux CAPA de recours qui se sont tenues dans les académies.

Les documents remis par le ministère confirment que les arguments des promoteurs de cette réforme de l'évaluation⁽¹⁾ et de la carrière ne supportent pas l'épreuve des faits.

L'évaluation PPCR était censée déconnecter l'évaluation de la carrière, c'est tout le contraire qui se produit. Le ministère l'a confirmé : « *le rendez-vous de carrière de carrière est connecté à la carrière, il déclenche (ou non) un acte de promotion* ». Cette évaluation apparaît clairement comme un outil de management pour imposer les réformes régressives. Avant et après son rendez-vous de carrière, l'agent est placé dans une position où il ne peut rien refuser de la part de sa hiérarchie sans risquer d'être pénalisé sur sa carrière.

Elle devait être moins anxiogène, mais cette connexion évaluation-carrière augmente forcément la pression ! Celle-ci est croissante jusqu'au rendez-vous de carrière. Elle donne lieu à une profonde déception pour la majorité des collègues lorsqu'ils découvrent que malgré une inspection et un entretien très positifs avec l'IPR et leur chef d'établissement, tout leur investissement ne donne lieu, au mieux, qu'à un « *très satisfaisant* » voire un « *satisfaisant* » comme appréciation finale du recteur. C'est la colère qui l'emporte quand ces collègues découvrent que cette appréciation ne débouche sur aucune amélioration de leur situation, ni avancement ni possibilité de promotion.

L'évaluation PPCR était censée corriger les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes.

5,05 % de certifiées et 5,46% d'agrégées n'ont pas d'évaluation donc pas de promotion possible parce qu'elles étaient enceintes l'année de leur rendez-vous de carrière. FO a dénoncé la rigidité de cette nouvelle évaluation qui empêche d'évaluer des centaines de collègues (alors qu'il s'agit d'une absence forcément prévisible) au motif que la période prévue pour l'évaluation serait dépassée. Le ministère a proposé de les évaluer sans rendez-vous de carrière,

mais à ce stade les avis qu'elles ont obtenu sont au mieux « *très satisfaisant* », c'est-à-dire qu'ils ne leur permettent pas d'être promues.

L'évaluation PPCR était censée reconnaître la valeur professionnelle, mais le bilan national des appréciations finales démontre que c'est la mécanique inverse qui est à l'œuvre : plus on a d'expérience professionnelle, moins la « *valeur professionnelle* » est importante ! Ainsi, lors de leur premier rendez vous de carrière, 25,92% des professeurs certifiés ont un avis « *excellent* ». Mais ils ne sont plus que 14,3 % pour l'évaluation du troisième rendez-vous ! Même phénomène pour les CPE qui passent de 25 % à 14,67 %, les agrégés de 33,35 % à 15,55% ! 21,51 % des certifiés ont un avis « *satisfaisant* » lors du premier rendez vous de carrière. Ils sont 30,21 % suite au 3^{ème} ! Les agrégés passent de 13,15% au premier à 30,76 % au 3^{ème} et les CPE de 19,37% à 31,65 % ...

L'explication de ce glissement vers le niveau d'évaluation inférieure est simple : il permet de ne pas promouvoir des milliers de collègues et de retarder considérablement leur promotion.



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Loin d'être un outil de promotion, PPCR sert à bloquer les salaires au moment où le point d'indice est gelé, où la retenue pour la pension civile augmente et où la hausse de la CSG n'est que partiellement compensée. Même si l'ancien système n'était pas parfait, pour une majorité de collègues, l'inspection se traduisait au moins par la possibilité de passer au choix (50%) ou au grand choix (30%). Avec PPCR, seuls 30% des collègues peuvent prétendre à un an d'accélération de carrière, à deux reprises seulement avant l'échelon 11.

FO a rappelé au ministère que PPCR n'a pas amélioré pour autant les fins de carrière lors de la campagne 2018. La proportion de promus au 11e échelon a diminué compromettant le départ à la retraite à la hors-classe pour de nombreux collègues.

Le scandale des collègues « évalués » sans rendez-vous de carrière

FO a dénoncé le traitement injuste réservé aux collègues n'étant plus éligibles au rendez-vous de carrière du 9^{ème} échelon lors de la campagne 2018. Aucune information préalable sur les nouvelles modalités d'évaluation les concernant. Aucune prise en compte de leur parcours professionnel. Aucune inspection. Aucun entretien. Un quota d'avis émis par leur chef d'établissement et leur IPR contingenté à 20% de « *très satisfaisant* » par établissement, sans possibilité d'attribuer un avis « *excellent* ».

L'appréciation finale portée par le recteur est définitive. La sévérité de ces appréciations par rapport à celles des collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière est stupéfiante et aucun recours auprès de la CAPA n'est prévu. Pour FO, il est inacceptable que ces milliers de collègues, que le ministère désigne comme le « *stock 2018* », soient victimes d'un système à deux vitesses qui les pénalise pour l'accès à la hors classe. FO a écrit au ministère pour demander que la situation de ces collègues puisse être réexaminée et que la circulaire 2019 sur la hors classe permette à chaque rectorat de réévaluer leurs appréciations particulièrement sévères et injustes.

Pour FO le constat est accablant

Le syndicat défendra les collègues lésés par cette évaluation (audiences, recours auprès du recteur).

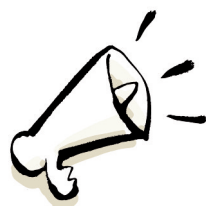
Pour FO, l'exigence de l'abrogation des décrets sur l'évaluation des personnels de vie scolaire et d'orientation demeure.

Des attaques sans précédent appellent une riposte sans précédent.

(1) Protocole PPCR : signataires : FSU, UNSA, CFDT, CFTC . Non signataires : FO, CGT, Solidaires

Le 19 mars, les confédérations FO, CGT, avec Solidaires, l'UNEF, l'UNL, appellent à une puissante journée de grève interprofessionnelle.

Le SNFOLC et sa fédération la FNEC FP-FO appellent les personnels à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars. Oui il faut faire plier le gouvernement des contre-réformes et de la répression. Oui à l'augmentation des salaires ! Non à la casse de l'Ecole et de nos statuts ! Abrogation des contre-réformes. Abandon de la loi « *Ecole de la Confiance* ».



Abonnez-vous en ligne à la Newsletter du SNFOLC sur la page d'accueil du site. Vous serez régulièrement informé des nouvelles publications mises en ligne sur le site de votre syndicat.